

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Constant
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Azoug, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura



Délibération n° 11-04 du 16 octobre 2025

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DU DÉPARTEMENT À L'INSTITUT PARIS RÉGION – CONVENTION D'APPLICATION 2025 – SUBVENTION

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les statuts de l'Institut Paris Région et l'avenant aux statuts datant du 6 décembre 2024 ,

Vu le programme partenarial 2025 de l'Institut Paris Région tel qu'annexé à la délibération,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

Considérant que l'Institut Paris Région, en tant qu'agence régionale d'urbanisme et de l'environnement, apporte à ses adhérents une expertise pluridisciplinaire dans de nombreux domaines tels que la démographie, l'urbanisme, les transports et la mobilité, l'environnement, l'économie et les questions de société dont le sport,

Considérant que l'Institut Paris Région a pour mission de contribuer aux démarches de planification stratégique, à la conception et à l'évaluation des politiques publiques sur l'ensemble du territoire de la Région Île-de-France et qu'il apporte un soutien aux politiques d'aménagement et de développement des collectivités territoriales,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de 30 000 euros à l'Institut Paris Région au titre de l'année 2025 ;

- APPROUVE la convention cadre 2025-2027 et la convention d'application 2025 à conclure avec l'Institut Paris Région, dont les projets sont ci-annexés ;



- APPROUVE la charte d'adhésion au réseau Îsée de l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France ci-annexée ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions, et charte au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.